

Dossier
Présentation
du budget



Budget

© PLU : Avancées
du dossier

© Les travaux dans
la commune

© Vie associative &
culturelle : le plein
d'animations

Samedi 3 juin 2023

**Fête
des voisins**

salle polyvalente de
Belmont

INFOS PRATIQUES

Mairie Principale - Tél. : 04 79 87 33 57

1 place de la Mairie - Belmont - 01260 Valromey-sur-Séran

Courriel : mairie@valromey-sur-seran.fr

Site internet : www.valromeysurseran.fr

Horaires d'ouverture : **Lundi :** 9h - 12 h et 13h - 18 h

Mardi : 9 h - 12 h / **Jeudi :** 9 h - 13 h / **Vendredi :** 9 h - 12 h

Mairies déléguées : Permanences ou rendez-vous

Lompnieu et Vieu : Jeudi 9h - 12 h / **Sutrieu :** Lundi 9 h - 12 h

Sécurité sur le territoire national

FR-Alert est le nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations. Déployé sur le territoire national depuis fin juin 2022, FR-Alert permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger. Si vous vous trouvez dans l'une des zones concernées par un danger imminent, vous pourrez recevoir une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, même si votre téléphone portable est en mode silencieux. La réception de cette notification ne nécessite aucune installation préalable sur votre téléphone. En fonction de la marque du téléphone mobile, de l'opérateur et de l'endroit au moment de l'envoi de l'alerte, des délais de réception différents pourront être constatés.



Pourquoi pas... un peu d'argent de poche !

Rejoins nos équipes municipales pour accomplir des missions techniques ou administratives en échange d'une rémunération !

Tous les jeunes de 16 et 17 ans habitant sur la commune sont concernés. Ils peuvent ainsi avoir une première expérience professionnelle. Ils s'impliquent dans l'amélioration du cadre de vie et se responsabilisent en échange d'une indemnisation de 15 euros par mission de 3 heures (engagement sur juillet ou août pour une semaine : soit 5 missions). **Dossiers disponibles au secrétariat de mairie pour retour avant le 01 juin 2023.**

Halte aux cambriolages !

La plateforme **Voisins Vigilants et Solidaires** est un site web communautaire permettant de mettre en relation les habitants d'un même quartier pour lutter ensemble contre le fléau des cambriolages de manière simple et gratuite. Il suffit de vous inscrire sur "voisinsvigilants.org" avec votre adresse et votre adresse mail. Ce système permet d'envoyer à vos voisins des SMS d'alerte. Si vous remarquez un comportement suspect (ex: un faux démarcheur EDF dans votre rue ou quartier ou des va-et-vient inhabituels), écrivez votre SMS d'alerte et envoyez-le au 06.47.49.26.26. Ce SMS sera automatiquement redistribué à tous les membres de votre communauté de voisins. Ils recevront ce SMS sur leur téléphone portable.



Contacts d'urgence :

- ▶ **Pompiers :** 18 ou 112
- ▶ **SAMU :** 15
- ▶ **Maison France Services :** 04 57 29 81 50
- ▶ **Gendarmerie :** 17
- ▶ **Centre antipoison :** 04 72 11 69 11
- ▶ **Allô enfance en danger :** 119

Les règles de bon voisinage



Chaque printemps, il est d'usage d'appeler au respect des règles de bon voisinage en matière de bruit.

Un arrêté préfectoral de 2008 encadre la lutte contre les bruits de voisinage.

Nous en avons extrait quelques articles :

Article 6 : Hormis le cas de chantiers de travaux publics, toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles d'être source de nuisances sonores pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit prendre toutes précautions pour ne pas occasionner de gêne pour le voisinage, notamment entre **20h et 7h** et **toute la journée les dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention nécessité par l'urgence.**

Article 10 : Les propriétaires ou exploitants de bâtiments d'élevage devront prendre toute précaution afin que les animaux situés dans ou à l'extérieur des bâtiments ne soient pas source de nuisances sonores pour le voisinage.

Article 13 : Il est interdit de jour comme de nuit de laisser aboyer, gémir ou hurler de façon prolongée et répétée des chiens.

Article 14 : Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore sont autorisés exclusivement sur les horaires suivants :

- les jours ouvrables : de 8h à 12h et de 14h à 19h30 ;
- **les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ;**
- **les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.**

Nous comptons sur votre compréhension et votre civisme pour la tranquillité de tous.



Edito

Pauline GODET
Maire de Valromeys-sur-Séran

1345*

Valsérantines et Valsérantins

Chères Valsérantines, Chers Valsérantins,

Valsérantines, Valsérantins, c'est le **gentilé** que vous avez retenu lors du vote organisé en ligne ou par l'intermédiaire du dernier bulletin municipal ou enfin par le biais de bulletins déposés directement dans une urne à l'occasion des vœux en janvier dernier. Le gentilé, c'est le nom donné aux habitants d'un lieu géographique, village, ville, département, région, pays ... En plus d'être Aindinois depuis quelques années ou Valromeysans depuis plus longtemps déjà, nous voilà Valsérantins ! Certains gentilés, plus classiques, sont des dérivés naturels des toponymes (nom du lieu) : Lyon/Lyonnais, Belley/Belleysans ... D'autres sont plus étonnants tels les Chats Borgnes à Saint-Antoine dans le Doubs ou les Bédouins du Versoud dans le Grésivaudan. Certains, enfin, prêtent même à sourire : les Briochins de Saint-Brieuc ou encore les Bonnychons de Bonny-sur-Loire ...

Chez nous, les enfants du Conseil Municipal des Jeunes, après avoir éliminé différents noms, vous ont proposé au vote deux gentilés : Valséranais/Valséranaises ou Valsérantins/Valsérantines, tous deux faisant référence au Séran qui coule dans notre commune et l'a ainsi baptisée. C'est ce deuxième choix qui a majoritairement eu votre préférence **avec 124 votes contre 117**.

Nous remercions les enfants du CMJ et leurs encadrants pour leur travail et réflexions sur ce projet.

Comme l'existence d'un gentilé ne provient pas d'un acte administratif ou civil officiel mais trouve son enracinement dans l'usage, n'hésitez pas à vous présenter comme tel, ce qui participera à construire l'identité de notre belle commune nouvelle.

Le dossier majeur, en ce début d'année, **est le budget**. Les budgets de fonctionnement, comme d'investissement, sont excédentaires. Une maîtrise des dépenses de fonctionnement, des investissements planifiés et largement subventionnés par les partenaires institutionnels que sont l'État, la Région et le Département, mais aussi des recettes complémentaires provenant de la forêt et des loyers des immeubles communaux nous permettent d'assurer l'entretien courant et de porter

des investissements structurants. Considérant la nécessité de mieux accompagner la transition écologique, nos efforts porteront prioritairement sur la réhabilitation des bâtiments communaux (mairie et logements). Nous avons profité d'une opportunité en matière de subventions pour engager la rénovation de l'étage de notre mairie, actuellement partiellement occupé par le coworking. Une réhabilitation de l'étage entier est en cours, pour optimiser la distribution des surfaces et effectuer les indispensables travaux de rénovation énergétique, tant en matière d'isolation thermique que d'adaptation des éclairages avec passage aux leds. Les travaux devraient s'achever fin août. Le prochain chantier sera celui de la mairie de Sutrieu.

Je vous renvoie au dossier en pages centrales pour davantage d'informations sur les projets et réalisations en cours.

Comme vous avez pu le constater, nos actions participent à enrichir les axes fixés dans notre profession de foi : favoriser le bien-vivre de tous les habitants, préserver notre patrimoine et notre environnement et faire de Valromeys-sur-Séran un territoire de projets partagés.

Il reste encore beaucoup à faire, mais le travail engagé se poursuit avec la même détermination et toujours à l'écoute de vos préoccupations.

Je vous rappelle ma disponibilité ainsi que celle de l'ensemble de l'équipe.

N'hésitez pas à nous solliciter !

Je vous souhaite de profiter de la douceur du printemps et du plaisir retrouvé des activités et rassemblements en plein air qui ne manqueront pas à Valromeys-sur-Séran.

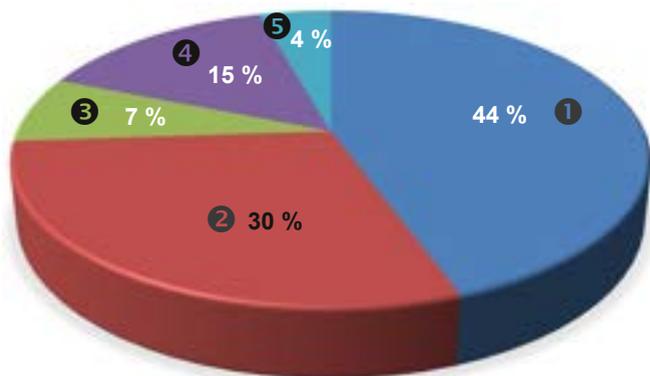
Bien sincèrement à vous tous,

*Au 1er janvier 2022, après le recensement dans notre commune.

BUDGET GENERAL 2022

Fonctionnement

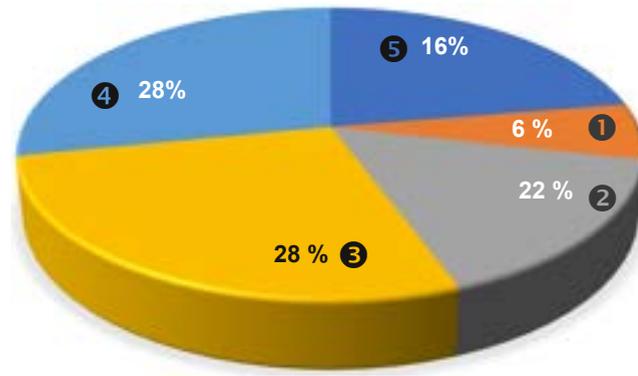
► Recettes : 1 387 000 €



| | |
|---|-----------|
| ❶ Impôts et taxes : | 616 800 € |
| ❷ Dotations de l'Etat : | 408 000 € |
| ❸ Produits des domaines et ventes diverses : | 100 400 € |
| ❹ Locations appartements et salles communales : | 201 000 € |
| ❺ Recettes diverses : | 60 000 € |

Fonctionnement

► Dépenses : 1 116 000 €

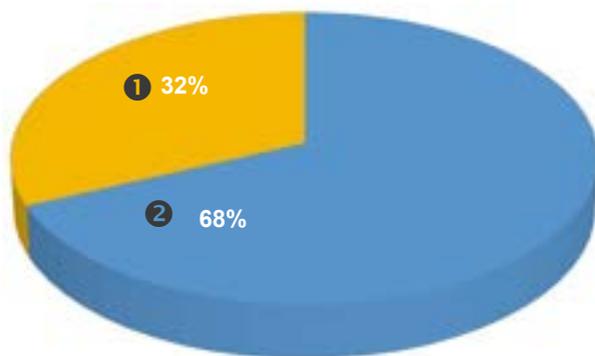


| | |
|---|-----------|
| ❶ Indemnités des élus : | 70 000 € |
| ❷ Charges du personnel : | 249 000 € |
| ❸ Dépenses courantes : | 306 000 € |
| ❹ Contributions obligatoires : (syndicat d'électricité, Sivom du Valromey, écoles...) | 314 000 € |
| ❺ Fonds de compensation : | 177 000 € |

► Les principales charges de fonctionnement sont l'énergie, les assurances, la téléphonie, l'entretien des locaux et diverses fournitures et matériels techniques. Face à l'inflation et notamment la hausse du coût de l'énergie, vos élus s'engagent à limiter ces dépenses au mieux. Une réflexion est menée dans ce sens comme les ampoules Led pour l'éclairage public).

Investissement

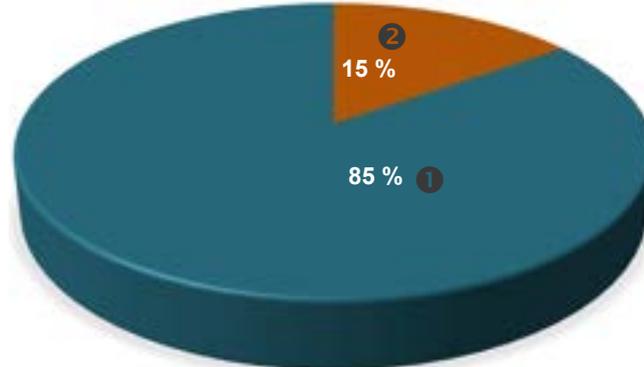
► Recettes : 158 000 €



| | |
|--|-----------|
| ❶ Dotations et fonds divers : (fonds de compensation TVA, emprunt et taxe d'aménagement) | 107 700 € |
| ❷ Subvention d'investissement (Département, Région, État) : | 50 300 € |

Investissement

► Dépenses : 145 600 €



| | |
|--------------------------------|-----------|
| ❶ Travaux : | 123 700 € |
| ❷ Remboursement des emprunts : | 21 900 € |

Pour faciliter la lecture les chiffres ont été arrondis.

Les principales réalisations de l'année 2022 ont été les suivantes :

- Déclinaison du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie (DECI) dont une première tranche sur les secteurs de Luthézieu, Champdossin, Don : 12 708 €
- Réfection des routes (plateau traversant de Champdossin, parking Fitignieu, point à temps) : 43 620 €
- Réception des travaux de réhabilitation de la salle polyvalente et du gîte de Charancin
- Poursuite de l'étude du Plan Local d'Urbanisme : étude environnementale et écriture du PADD
- Rénovation du petit patrimoine : bacs et fours de Champdossin, Linod, Vaux-Morets, l'Adoue et de Montgonod

BUDGET FORÊT 2022

Fonctionnement :

- ▶ Recettes : 496 000 € (vente de bois)
- ▶ Dépenses : 258 600 € (frais exploitation forêt, impôts, taxes et reversement budget général)

Investissement :

- ▶ Recettes : 17 200 € (subventions)
- ▶ Dépenses : 32 900 € (plantations diverses dans le cadre du plan de relance)



BUDGET ASSAINISSEMENT 2022

Fonctionnement :

- ▶ Recettes : 165 850 € (redevances, subventions)
- ▶ Dépenses : 112 800 €
- achats fournitures et travaux d'entretien : 95 300 €
- Intérêts emprunts : 17 500 €

Investissement :

- ▶ Recettes : 5 900 € (subventions)



BUDGET EAU 2022 LOMPNIU ET SUTRIEU

Fonctionnement :

- ▶ Recettes : 83 000 €
- Vente d'eau et subventions
- ▶ Dépenses : 110 400 € :
- Achat et analyse d'eau, travaux d'entretien

Investissement :

- ▶ Recettes : 58 500 € (amortissement)
- ▶ Dépenses : 42 600 € (amortissement et travaux)

Le transfert de la compétence eau et assainissement a eu lieu au 31 décembre 2022.

Les comptes de la commune de Valromey-sur-Séran étant excédentaires, les montants transférés sont de 215 742 €. Le solde des emprunts (soit 618 200 €) est aussi transféré. La CCBS prendra en charge les travaux à venir ; seules les eaux pluviales et la défense extérieure contre l'incendie restent des compétences communales.



LES PROJETS 2023

▶ **Aménagement d'un espace de coworking** (espace de travail partagé) et d'une salle de réunion à l'étage de la mairie de Belmont. Les travaux sont en cours pour une livraison été 2023. La gestion sera déléguée à l'association Vivre en Valromey Retord. Les travaux s'élèvent à 195000 € HT dont 156 000 € de subventions et 39 000 € de fonds propres.

▶ **Poursuite de l'élaboration du PLU** : travail de zonage et écriture du règlement qui encadre les constructions. Finalisation prévue du projet à la fin de l'année pour mise en consultation du public et instruction par les services de l'État. Coût : 32 000 €

▶ **Rénovation de la mairie de Sutrieu** : sélection d'un maître-d'œuvre pour réaliser les travaux de mise en conformité ERP/logements, rénovation énergétique et réfection des façades en pierres apparentes. Les travaux devraient débuter au second semestre 2023. Enveloppe en cours d'estimation.

▶ **Défense incendie, déploiement du schéma communal** (secteur Fitignieu, Vieu et La Lèbe) : enveloppe estimative 46 241 € dont 50 % de subvention

▶ **Rénovation du petit patrimoine** : réfection des toitures des bacs de Massignieu et de Linod. Également à Sutrieu : toiture du four et lavoir de Mongonod et four de Fossieu.

▶ **Renouvellement de matériel** pour les services techniques (étrave et élagueuse) pour 72 200 €.

Conclusion

La commune de Valromey-sur-Séran est très peu endettée et dispose d'un excédent budgétaire confortable.

Ce constat nous permet de continuer à faire des investissements sur notre commune notamment la réfection des biens communaux (mairie de Sutrieu, petits patrimoines...). Nous devons prévoir, à terme, la réhabilitation des appartements en location pour respecter la loi Climat qui interdit la location des passoires énergétiques.

L'équipe municipale reste prudente et continue de gérer le budget communal avec attention.

La maîtrise des dépenses est très importante face à l'augmentation des prix et notamment le coût de l'énergie.

Le détail du budget est disponible à la mairie de Belmont.

| Moyenne par habitant/en € | Valromey/Séran | Département | Région | National |
|--------------------------------|----------------|-------------|--------|----------|
| Ressources fiscales | 328 | 471 | 491 | 453 |
| Ventes produits non financiers | 224 | 104 | 115 | 107 |
| Charges du Personnel | 174 | 243 | 285 | 284 |
| Charges générales | 227 | 200 | 219 | 211 |
| Remboursement emprunts | 16 | 86 | 94 | 75 |
| Capacité d'autofinancement (1) | 171 | 188 | 188 | 168 |
| Impôts locaux % | 36 % | 40 % | 40 % | 40,5 % |

"Quand je me regarde, je me désole ; quand je me compare, je me console "

Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, communément nommé Talleyrand, homme d'État et diplomate français, (1754-1838)

(1) La CAF est la différence entre les produits et les charges de fonctionnement. Il s'agit du reliquat disponible pour autofinancer de nouvelles dépenses.

INFORMATIONS COMMUNALES

Les délibérations du Conseil municipal

Voici un compte rendu succinct des délibérations significatives prises en réunion de conseil municipal. Les comptes rendus complets sont disponibles en mairie, sur notre site internet et sur les tableaux d'affichage.

► Séance du 16 janvier 2023

• Communication des dates de l'enquête publique :

Dans le but de l'aliénation de 4 chemins ruraux, une enquête publique avec la présence du commissaire enquêteur se tiendra sur 3 demi-journées les 20 février, 04 et 09 mars. Vote à l'unanimité.

- Aide sociale :

A la demande de l'assistante sociale, un soutien financier de 270 € est demandé pour une habitante de la commune qui se trouve dans une situation délicate. Ce montant correspond à une partie de la facture d'électricité.

Vote : 17 pour et 1 abstention.

► Séance du 27 mars 2023

• **Compte administratifs et budget primitif** : Vous trouverez le détail dans le dossier de ce bulletin. Vote à l'unanimité.

• Taux d'imposition :

Les taux d'imposition sont identiques à ceux de l'année 2022 soit 24,5 % pour les propriétés bâties et 30,21 % pour les propriétés non bâties. La taxe d'habitation sur les résidences secondaires est de 13,50 %. Vote 15 pour et 4 absentions.

• Subventions diverses :

Les subventions accordées aux associations ont été reconduites comme en 2022 avec l'ajout d'un montant de 400 € pour la compagnie la Chrysalide pour une animation estivale et 300 € pour la banque alimentaire.

Vote à l'unanimité.



Appel à projets

Depuis plusieurs années, notre budget municipal réserve une ligne pour le budget participatif, afin d'accompagner financièrement un projet, non porté par les élus, mais présenté par les habitants de Valromey-sur-Séran.

Sont recevables toutes propositions liées au cadre de vie, à l'aménagement communal, à l'innovation sur notre territoire, aux loisirs, à l'éducation ou à l'environnement.

Vous souhaitez concrétiser une idée dans les domaines énoncés, contactez-nous et présentez-nous votre dossier sans tarder !

• Demande d'abribus à Muffieu à la Région Rhône-Alpes :

Une nouvelle demande d'abribus sera faite auprès de la Région pour les enfants de Muffieu. Vote à l'unanimité.

• Subvention dans le cadre du "Fonds verts" :

Cette aide financière de l'État a été mise en place pour intensifier et accélérer les efforts de transition énergétique. Une demande sera faite pour la défense incendie, le remplacement de l'éclairage par des ampoules Led dans les bâtiments communaux ainsi que l'éclairage public de Vieu. Vote à l'unanimité.

• Adhésion au groupement de commande d'audits énergétiques :

Le décret "écoénergie tertiaire" oblige à une réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics. Un audit énergétique sera indispensable avant tout travaux. Il est proposé d'adhérer au groupement de commande du SIEA. Vote à l'unanimité.

• Choix du maître d'oeuvre pour la réfection de la mairie de Sutrieu :

Le projet de la rénovation de la mairie de Sutrieu est lancé. 4 devis ont été demandés pour la maîtrise d'oeuvre, la société retenue est ADG pour un montant de 30 000 €. Vote à l'unanimité.

Location du gîte de Charancin



Le gîte de Charancin, situé dans le bâtiment de l'ancienne école, est loué depuis une année :

• juin à décembre 2022 : **338 nuitées** pour des recettes de location de 6 600 € ;

• l'année 2023 est très encourageante puisque **près de 200** nuitées sont d'ores et déjà enregistrées à mi-mars.

Ces bons résultats nous confortent dans notre choix d'investissement. Les retours des touristes sont très bons. Le calme, la vue et l'aménagement du gîte sont très appréciés des locataires. Pour rappel, le gîte peut être loué par tous, pour un séjour minimum de deux nuits. Une location à la nuitée concomitante à la salle polyvalente est aussi possible.

Retrouvez tarifs et conditions sur le site de Gîtes de France ou sur le site internet de la commune.

INFORMATIONS COMMUNALES

Voirie et autres travaux dans la commune

Après 1 mois d'élagage, plusieurs travaux ont été réalisés par les employés communaux, dont la réfection de trois voies : chemin de la vie du Maure à Bioléaz, chemin du Devin (Neyrieu) et rue du Flon à Massignieu.

Pour l'entretien des voiries, un peu moins de 30 tonnes de point-à-temps vont être commandées et un marquage au sol suivra. Pour rappel, la commune dispose de 101 kilomètres de voiries.

Enfin, des travaux sur différents petits patrimoines vont être engagés au niveau de la commune.

A la fin du mois de septembre, plus de 50 chantiers auront été assurés par les employés (élagages sur les différents chemins et des nombreux arbres tombés, curage des fossés, lasure sur différentes boiseries dont porte de l'église de Vieu...)



Chemin du Devin (Neyrieu)

Pour l'année 2023, deux voiries ont été retenues par la commission voirie Bugéy-Sud en liste prioritaire :

- Rue sous la Venne – réfection en enduit – 120 m (11 000 €)
- Route d'Ossy – réfection en enduit – 280 m (19 000 €)

En liste complémentaire (sans assurance de réalisation sur l'année), **4 voiries ont été retenues** :

- Montée du Pont – réfection en enrobé – 215 m (167 000 €)
- Chemin du Larue – modification du profil – (14 000 €)
- Chemin de Lilignod – réfection en enduit – 180 m (13 000 €)
- Chemin de Richin – réfection en enduit – 770 m (38 000 €)

Soit un total de réfection des voiries de 262 000 €.

Forêt : une ressource fragile

Pour 2022 comme en 2023 les bois marqués pour être coupés sont beaucoup plus importants que ceux prévus dans les aménagements forestiers.

Pour beaucoup de résineux, le temps est venu de les couper. A ces arbres "mûrs" s'ajoute un volume important d'arbres déperissants car impactés par les épisodes de sécheresse et les scolytes. Les forêts de Sutrieu et Lompnieu font partie de celles les plus impactées par le réchauffement climatique sur le secteur. La sécheresse de 2022 impactera encore nos paysages. A Sutrieu, un lot de 1000 m³ est en préparation.

La vente en bois façonné sous forme de contrat d'approvisionnement a permis de commercialiser de façon rapide et efficace les volumes de bois déperissant et avec une perte de valeur limitée.

En 2022, 14 000 plants ont été mis en place sur 8.72 ha financés dans le cadre du plan de relance. Un nouveau dossier sera déposé pour des plantations sur Belmont à l'automne.

Pour information : sur l'ensemble du territoire de l'unité territoriale ONF (18 000 hectares de forêts publiques), les produits accidentels (bois déperissants) représentent 42%, les forêts de Valromey-sur-Séran sont à une moyenne de 66% donc fortement impactées.

L'eau : une denrée de plus en plus rare



L'été n'est pas encore là que le manque d'eau se fait déjà sentir suite à un hiver bien trop sec.

Nous vous rappelons que chacun d'entre nous peut prendre quelques mesures simples et efficaces pour économiser cette ressource si précieuse.

Des mesures de restriction peuvent être mises en place à tout moment par arrêté préfectoral. Nous les relayons et vous demandons de bien vouloir les respecter.

L'eau des bacs et des lavoirs communaux est à la disposition de tous. Nous encourageons un usage raisonné afin qu'elle profite au plus grand nombre. Les usages agricoles doivent primer sur les usages dits "domestiques" type lavage des véhicules. Le branchement d'un tuyau directement à l'arrivée d'eau n'est pas autorisé.

Le saviez-vous ?

En 1975, la consommation domestique moyenne était de 106 litres par jour et par habitant ; elle est de 148 litres aujourd'hui, soit une augmentation de près de 40 % !

Décharges sauvages interdites

Des décharges sauvages ont été constatées ces dernières semaines sur notre commune.

Nous vous rappelons que tout dépôt sauvage est strictement interdit sous peine d'amende. Les gravats, cailloux ou terre peuvent être déposés dans les décharges communales de Sutrieu et Lompnieu. Les clés sont à récupérer à la mairie (agents techniques et secrétariat) et dans les mairies déléguées. **Les déchetteries** sont également à votre disposition et vous accueillent gratuitement. Une simple inscription suffit !
Respectons la nature et évitons toute pollution inutile !



Plan Local d'Urbanisme : avancées

Le Conseil Municipal a débattu sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) le 24 octobre 2022. Le PADD fixe les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les dix prochaines années. Il a été soumis aux personnes publiques associées (État, Communauté de Communes Bugey-Sud, Chambre d'Agriculture, etc...). Le PADD s'est également nourri des échanges avec la population lors des réunions publiques.



Ce dernier se décline à travers trois axes :

- Conserver le caractère naturel de la commune ;
- Conforter une polarité pour chaque commune déléguée ;
- Renforcer la vie sociale, l'animation et l'attractivité de la commune.

Une nouvelle phase débute, celle de la traduction réglementaire et opérationnelle de ces orientations. Elle prendra la forme d'un règlement, d'un plan de zonage et d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), qui seront opposables aux autorisations d'urbanisme et aux utilisations du sol.

Le futur règlement écrit et graphique (le plan de zonage) comprendra quatre grandes zones :

- **Les zones urbaines dites "U"** : Elles couvrent les principaux secteurs déjà urbanisés où il existe une forte concentration de constructions. A noter que les constructions isolées n'entrent pas dans le zonage urbain.
- **Les zones à urbaniser dites "AU"** : Les constructions y sont déjà existantes et un projet d'extension de la zone urbaine est prévu.
- **Les zones agricoles dites "A"** : Elles correspondent aux secteurs agricoles importants de la commune en raison du potentiel agronomique, biologique et économique des terres. Ne peuvent être autorisées dans ces zones que les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole et/ou à certains services et équipements publics.
- **Les zones naturelles dites "N"** : Ce sont majoritairement des espaces boisés mais aussi des secteurs où les enjeux paysagers et de biodiversité sont remarquables. Les constructions y seront très limitées.

Le PLU doit organiser et maîtriser le développement de la commune dans le respect des principes du développement durable afin de répondre aux enjeux actuels sans compromettre les besoins des futurs habitants.

C'est un travail de longue haleine pour la commission urbanisme et il est, à ce stade, difficile d'afficher un futur plan de zonage de la commune.

Néanmoins, la commission fera tout son possible pour relayer les informations auprès de la population comme elles l'ont été jusqu'à maintenant.

Un projet d'habitat collectif, pourquoi pas ?

Les élus souhaitent faciliter l'émergence d'un projet d'habitat partagé/collectif. En effet, vous êtes nombreux à vous être manifestés autour de ce projet. Souhaitant le coconstruire avec des citoyens engagés, l'association l'Écolombier est maintenant notre interlocuteur privilégié. Cette association regroupe une dizaine de personnes actives qui s'investissent depuis plusieurs mois pour promouvoir des habitats participatifs sur le territoire de Bugey-Sud. Les principaux marqueurs sont les suivants :

- un lieu de vie mêlant des logements individuels et des espaces mutualisés,
- un projet d'éco-construction pour plus de sobriété en consommation de ressources et d'énergie,
- une ouverture sur la dynamique locale, en lien avec les acteurs du territoire,
- un mode de gestion collectif,
- la prise en compte du caractère intergénérationnel.



Si vous êtes intéressés par le projet d'habitat collectif, vous pouvez contacter :
la mairie : mairie@valromeysurseran.fr ou contacter l'association : lecolombier@gmail.com

Conseil Municipal Jeunes

► Lors du mandat précédent, les jeunes ont souhaité sensibiliser à la propreté les personnes qui apportent leurs ordures aux points d'apport volontaire. Dix panneaux ont été installés dans nos hameaux. Jetez-un œil et retenez le côté coloré qui invite au tri !

► Le nouveau Conseil Jeunes a entamé les entretiens dans le cadre des actions intergénérationnelles qui avaient été évoquées lors du repas des Aînés.



Un premier groupe travaille sur le thème "Mémoire de guerre". Le Colonel Soyer, M. André Poyet et M. Gérard Juillet ont accepté bien volontiers de répondre aux questions des enfants sur ce qu'ils avaient vécu à leur âge. Nous les en remercions sincèrement. Un article sera rédigé par les 4 enfants en charge de ce dossier pour le bulletin de septembre.

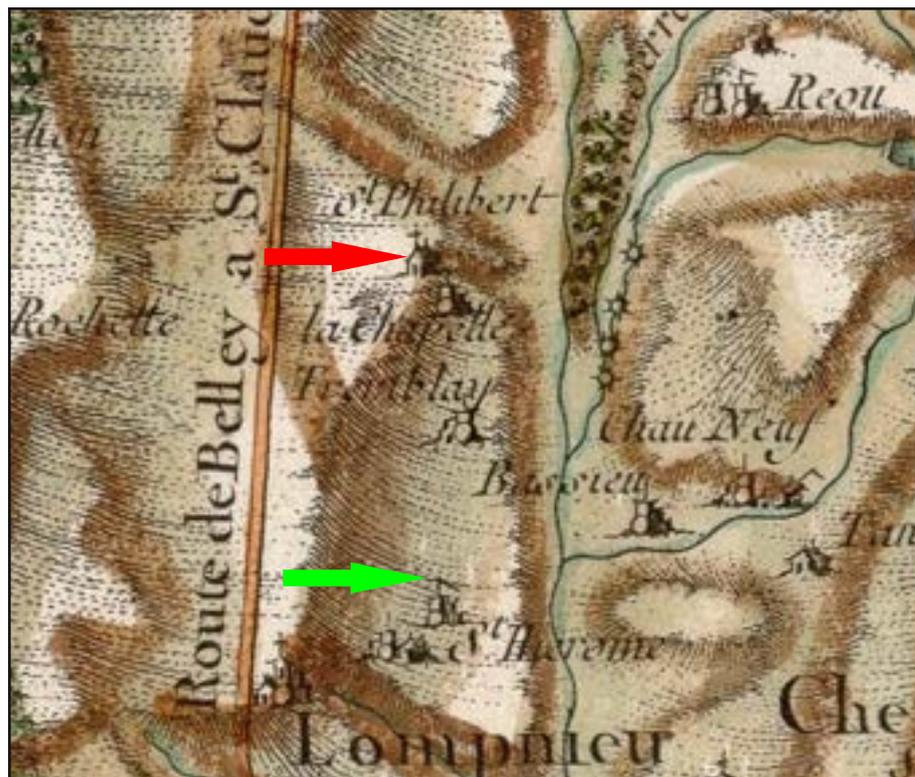


Les noms de rues ou chemins de nos communes nous parlent de notre histoire.

par Daniel Bonjean, conseiller municipal

La commune de Valromey-sur-Séran vient de réviser la dénomination des voies de son territoire afin de nourrir la base officielle des adresses qui fera référence au niveau national pour de nombreux services publics de sécurité, de secours, acteurs de sécurité civile, opérateurs de réseaux (fibre, électricité, gaz, télécom...), éditeurs de solutions GPS, services postaux.

Pour les particuliers, cela présente l'intérêt d'éviter les doublons sur la commune de Valromey-sur-Séran : exemple des "rues du Four" présentes sur plusieurs hameaux de notre commune.



Les noms des rues ou chemins nous parlent parfois de la petite ou grande histoire de nos communes.

Nous nous intéressons, dans ce numéro de l'Écho des hameaux, à deux voies de la commune historique de Lompnieu sur les hameaux de Chavillieu et de la Chapelle : **la route de Château-rouge**, qui relie le hameau de Chavillieu à la route départementale à hauteur des Vibesses, et **le chemin de la Chapelle**, qui relie la route départementale 31 au hameau de la Chapelle situé au nord de la commune.

Château-Rouge à Chavillieu

C'était une "maison forte" arrière-fief de Châteauneuf à Songieu. Elle fut remise en 1459 à Anne de Lusignan, Duchesse de Savoie, épouse du Duc de Savoie Louis 1er de Savoie. Au décès de la Duchesse en 1462, Château-Rouge resta dans les domaines des ducs de Savoie, puis fut cédé vers 1530 à Étienne Courtois d'Arcollières : celui-ci fut fait archer du roi par François 1er en raison de ses actions remarquables auprès de lui, l'ayant relevé par deux fois lors de la bataille de Pavie en 1525. Sur la foi d'un seul écrit, la destruction de la maison forte serait attribuée aux troupes du Maréchal de Biron lors de la conquête de la Bresse. Les ruines furent vendues en 1641 à Maître François Crussy, notaire à Lilignod.

Carte de Cassini, localisation de la Chapelle (flèche rouge) et localisation estimée de la maison forte de Chavillieu (flèche verte). La maison forte a été détruite en fin de XVème siècle.

La Chapelle : ce hameau tire son nom de la présence d'une petite chapelle dédiée à Saint-Philibert. Cette chapelle, signalée en 1324 dans les archives de Châteauneuf, pouvait être associée à la maison forte de Château-rouge. Il n'existe plus de trace visible de cette chapelle qui est représentée sur la carte de Cassini, élaborée entre 1756 et 1789. Une raison avancée de cette déchéance : "l'abandon par les descendants des familles fondatrices, peu soucieux de faire des apports financiers aux dotations de leurs lointains ancêtres, comme à Chavillieu, une des plus anciennes du Valromey (*)". Les chapelles étaient érigées à l'initiative des grandes familles, avec autorisation préalable de l'évêque et présentation d'un recteur.

(*) sources :

- "Visites pastorales du diocèse de Genève-Annecy, 1604-1618 : analyses détaillées des visites de Saint-François de Sales », chanoine Rebord, diocèse d'Annecy, 1920 ./Gallica/BNF.fr

Sources :

- H. et P. Perceveaux, Histoire du Valromey
- Inventaire des richesses touristiques et archéologiques "légendes et traditions" du canton de Champagne-en-Valromey, société "Sites et monuments de France"
- Carte de Cassini, Gallica/BNF.fr

Succès pour la vente de diots organisée par les Artarins

L'association "Les Amis de Massignieu" a réalisé avec succès sa traditionnelle vente de diots fabriqués maison le **Samedi 11 février 2023**. Avec un grand soleil et une belle ambiance, les vi-

siteurs ont pu récupérer leurs diots crus précommandés et déguster quelques diots cuits au vin rouge et cuisinés avec talent par Jean-Paul Pras.



Sainte Agathe

Dimanche 26 mars a eu lieu le rendez-vous traditionnel des femmes dans le Bugey, la Sainte Agathe.

30 participantes de tous âges, principalement de Lompnieu et Sutrieu ont partagé un délicieux repas agrémenté d'histoires drôles et de chansons.

Pour rappel, on fête la Sainte Agathe le 5 février, patronne des mères et des nourrices : les femmes avaient l'habitude de se rassembler pour un repas ou une activité entre elles.



Conférences

► "Formidables Français !"

Dimanche 26 février, Diana et Rafe Dent, tous deux Anglais et habitants de Vogland, ont rencontré une cinquantaine de personnes. Ce temps d'échange, orchestré par **Henri Reynaud**, a permis de revenir sur les qualités et les défauts des Français vus par des Anglais. Un regard britannique très intéressant dans une atmosphère conviviale.



► "Louisiane"

Dimanche 16 avril, Daniel Bonjean nous a proposé une conférence suite à son voyage en Louisiane avec une exposition et des échanges sur les thèmes des expéditions françaises et les colonies en Amérique du nord du 16^{ème} au 18^{ème} siècle. Ces échanges ont été très appréciés par les participants.



Une pause estivale avant de nouvelles propositions de conférences et débats à la rentrée de septembre. Programme en cours d'élaboration.

VIE SOCIALE & CULTURELLE



Chasse aux oeufs

La commission sociale de la commune a, malgré le temps pluvieux, organisé une grande chasse aux oeufs. Les petits ont cherché sous le préau près de la salle des fêtes, les plus grands ont participé à un jeu de pistes à la recherche d'indices pour retrouver un maximum d'oeufs.



Nettoyage de printemps

La journée de nettoyage de printemps s'est déroulée le samedi 25 mars. Une vingtaine de personnes était présente. Suite aux repérages faits tout au long de l'année par les chasseurs, de nombreux encombrants ont pu être récupérés. Des détritux sur les sites touristiques et points d'apport volontaire ont été également enlevés.

Nous saisissons cette occasion pour en appeler au civisme de chacune et chacun ainsi qu'au respect et à la protection de la nature et de l'environnement.

Un nettoyage bien utile cette année encore!

Un grand merci aux personnes mobilisées.



Un enfant sur trois ne part pas en vacances !

Pour la deuxième année, nous vous proposons d'accueillir un enfant qui n'a pas la chance de partir en vacances et de participer gratuitement en famille au programme d'animations proposé tout au long de la semaine.

Semaine du 15 au 22 juillet 2023.

Si vous êtes intéressés, faites-vous connaître avant le 1er mai, auprès de :

• mairie@valromeysurseran.fr ou

• Pauline 06.70.12.70.79 / Marie-Françoise 06.70.68.84.85

Une réunion de présentation avec les responsables du Secours Populaire ainsi que les familles ayant participé l'année dernière sera organisée courant mai.

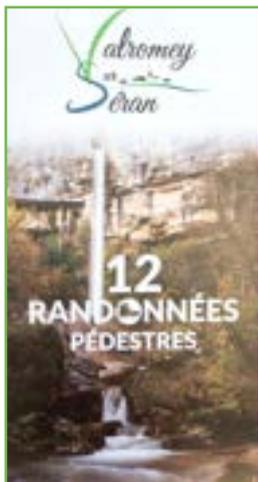
Rejoignez-nous !

INFOS DIVERSES

Promenons-nous !

Nos dépliants de randonnées pédestres sont toujours disponibles à la mairie ou sur notre site internet : www.valromey-sur-seran.fr/les-sentiers/

N'hésitez pas à en profiter et en faire profiter autour de vous !



Vous venez de vous installer sur la commune ?

Nous vous invitons à vous présenter à la mairie afin de vous faire connaître et ainsi pouvoir bénéficier de tous les renseignements utiles à votre quotidien (écoles, démarches administratives, inscription sur les listes électorales...) ou à votre pleine intégration (vie associative, manifestations communales...).

Ce recensement des nouveaux arrivants nous permettra d'organiser un temps d'accueil convivial. Dans cette attente, Madame le Maire reste à votre entière disposition pour un rendez-vous à la mairie.



Cette année encore, nous aurons le grand plaisir de voir passer le Tour de France sur notre territoire le 14 juillet.

Il s'agit de la 13^{ème} étape qui part de Chatillon-sur-Chalaronne pour arriver au Grand Colombier après avoir traversé de part en part notre commune, du col de la Lèbe jusqu'à Ponnavey (intersection avec la route Virieu-le-Grand-Artemare). Espérons qu'en ce jour de fête nationale, c'est un Français qui l'emportera au Grand Colombier!



à Renée Rouger, employée municipale

Renée ROUGER a fait valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2023.

Responsable de l'entretien des mairies de Lompnieu et Sutrieu depuis le 1er janvier 1991, Renée a intégré l'équipe des agents communaux de Valromey-sur-Séran en 2019 lors de la fusion. C'est toujours avec beaucoup de sérieux, de discrétion mais aussi de bonne humeur qu'elle a travaillé aux côtés des élus. Nous lui renouvelons nos remerciements sincères et lui souhaitons de pouvoir profiter d'une belle et longue retraite entourée de ses proches. Un pot de départ a été organisé pour lui remettre un présent bien mérité. Ce moment convivial s'est tenu en présence de collègues élus et agents de Ruffieu-en-Valromey puisque Renée travaillait également sur cette commune.



ÉTAT CIVIL

Naissances

• Le 09/01/2023, **Lenny BORNAREL**, fils de Laura Forestier et de Florient Bornarel à Champdossin.

PACS

• Le 23/01/2023, Fanny **CHENEVAL-PALLUD** et Mickaël **PEZANT** de Chassin.

Décès

- Le 19/08/2022, **Margaret KNIGHT** née Wellbelove (Cossonod)
- Le 27/12/2022, **Irène BOURGUIGNON**, née Colin (Belmont)
- Le 01/01/2023, **Marie-Andrée BORNAREL** née Mérisio (Vogland)
- Le 03/01/2023, **Arlette PREMILLIEU**, née Hugon (Lompnieu)
- Le 03/01/2023, **Louis CROLLET**, (Vieu)
- Le 17/01/2023, **Yvonne FRANÇON**, (Sutrieu)
- Le 07/02/2023, **Marie-Claire GROSS**, née Hecquet (Belmont)
- Le 28/03/2023, **Paulette CHARVET**, née Ulliet (Sutrieu)
- Le 04/04/2023, **Mevy COTTIER**, (Champdossin)
- Le 10/04/2023, **Gabrielle WURGEL** née Andina, (Lompnieu)

AGENDA

- **Lundi 8 mai** : Cérémonie au monument départemental du col de la Lèbe, à 18 h.
- **Samedi 3 juin** : Fête des voisins à la salle polyvalente de Belmont à 12h.
- **Vendredi 14 juillet** : Passage du Tour de France.
- **Mardi 18 juillet** : Ciné plein air en soirée à Chongnes.
- **Dimanche 30 juillet** : Brocante de la Croix-Rouge à Belmont.
- **Dimanche 30 juillet** : Vide-grenier organisé par ARLO à Lompnieu.
- **Samedi 19 août** : Fête du four organisée par Arlo à Lompnieu.



La fête de l'AMAP 2023 aura lieu à la mairie de Belmont **le samedi 8 juillet** en fin d'après-midi et sera pour tous les âges : gourmande, musicale et dansante. **Qu'on se le dise !**